AR Prefecture
079-257902205-20240123-2024AG0123DOB-DE
Reçu le 29/01/2024

Parc naturel régional du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du 23 janvier 2024

Date de publication : 29 janvier 2024	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 11 janvier 2024	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 69 (510 voix) Votes (nbre voix) : Pour : 510 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 23 janvier 2024, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à La Ronde (17), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Anais : Laëtitia REMETTER ; Andilly : Caroline SOULIÉ ; Benon : Jany LESOUEF ; Charron : Pascale SAINT-JALMES ; Cram Chaban : Sabine SOBOTA ; La Grève sur Mignon : Stéphane COUTTIER ; Le Gué d'Alleré : Didier GOY ; La Laigne : Thierry BOUCARD ; Longèves : Bruno FERRET ; *Marans : Romuald QUIRION* ; Nuaillé d'Aunis : Emilie PORTAIS ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; *Taugon : Joffrey FONTENAS* ; Villedoux : Daniel BOURSIER
Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Arçais : Philippe LEYSSENE ; Bessines : Alain LUSSEAULT ; Le Bourdet : Clément COHEN ; Coulon : Anne-Sophie GUICHET ; Mauzé-sur-le-Mignon : Patrick RABALLAND ; Prin Deyrançon : Olivier D'ARAUJO ; Saint Georges de Rex : Laurence LE MOIGNE et Marie-Thérèse CHAUVINEAU ; *Saint Hilaire la Palud : François BONNET* ; Saint Symphorien : David ROUGER ; Vallans : Olivier CAILLÉ ; Le Vanneau-Irleau : Bruno CARDINAUD
Au titre des communes de Vendée :
L'Aiguillon la Presqu'île : Laurent HUGER ; Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD ; Benet : Georges MERCIER ; La Bretonnière-La Claye : Jean-Pierre PELLENNEC ; *Champagné les Marais : Natacha MORIN* ; *Curzon : Boris RIMBERT* ; Damvix : Yannick MOREAU ; Fontenay-le-Comte : Anne HUETZ ; *Le Gué de Velluire : Alexandre OLONDE* ; L'Ile d'Elle : Fabien BILLARD ; *Lairoux : Pierre CHABOT* ; *Luçon : Francis VRIGNAUD* ; Maillezais : Annie RINEAU et André LUSSEAU ; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Mouzeuil-St-Martin : Nicolas FILLON ; Péault : Laurent MENANTEAU ; Rives d'Autise : Florent BAUDON ; *Saint Benoist sur Mer : Daniel NEAU* ; Saint Denis du Payré : Gaëlle FLEURY ; *Saint Pierre le Vieux : Christian HENRIET* ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLÉ ; Triaize : Didier JOUSSEAUME ; *Les Velluire sur Vendée : Sandrine JACQUAT ;* Vix : Pascal BETEAU ; Vouillé-les-Marais : Laëtitia DAVID
Au titre des EPCI :
Communauté d'Agglomération du Niortais : Anne-Sophie GUICHET ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Aunis Sud : Laëtitia REMETTER ; *Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Laurent DUPAS* ; *Communauté de Communes Vendée Grand Littoral : Daniel NEAU ;* Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : David MARCHEGAY ; *Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Gilles BOUTEILLER*
Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, *Rémi JUSTINIEN, Guillaume RIOU,* Margarita SOLA
Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Philippe BARRÉ, Lydie BERNARD
Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : *Valérie AMY-MOIE*
Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : *Séverine VACHON*
Au titre du Conseil départemental de la Vendée : *Arnaud CHARPENTIER, Laurent FAVREAU,* Stéphane GUILLON

Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :
Chambre d'agriculture de Charente-Maritime : Pascal CHIASSON ; Collectif des 3 fédérations de pêche : Olivier MOUY ; Deux-Sèvres Nature Environnement – Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres 79 : Pascale JEAN DIT BERTHELOT ; France Nature Environnement 85 : Yves LE QUELLEC

Débat d'Orientations Budgétaires 2024

AR Prefecture

079-257902205-20240123-2024AG0123DOB-DE
Reçu le 29/01/2024

Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Contexte

Les dispositions relatives au Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) sont issues du code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et plus particulièrement de son article L2312-1, relatif aux communes, qui dispose que *« dans les communes de 3.500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».*

Conformément à l'article L5722-1 du même code, ces dispositions s'appliquent également aux syndicats mixtes dits « ouverts », tels que le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et des personnes morales de droit public.

Vu les articles L. 2312-1, L5722-1 et D.2312-3 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le vote du Budget primitif de l'exercice 2024 interviendra au Comité Syndical du 20 mars 2024.

Décision

Après en avoir débattu, le Comité Syndical décide :
> de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2024, suite à la présentation du rapport ci-annexé ;
> d'approuver la participation statutaire des collectivités adhérentes détaillées ci-dessous :

	2024
Cotisations	**Statutaire**
Région Nouvelle-Aquitaine	**378 000 €**
Région des Pays de la Loire	**378 000 €**
Département 17	**176 638 €**
Département 79	**181 798 €**
Département 85	**267 014 €**
Etat	**130 000 €**
Sous total contributions/dotation	**1 511 450 €**

> précise que les cotisations des communes et EPCI seront votées en même temps que le budget 2024 prévu en mars.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT

Pascal DUFORESTEL